

Grégory Blanc
Conseiller général Angers- Trélazé

Session BS Juin 2008

**Objet : pôle de compétitivité et aménagement du territoire départemental
+ table ronde artisanat**

Monsieur le Président, mes chers collègues

La politique des pôles de compétitivité contribue activement au décroisement des secteurs. Notre collectivité doit prendre toute sa place dans ce processus, c'est la raison pour laquelle nous voterons cette délibération.

Toutefois, monsieur le président, à la suite de la première évaluation des pôles, commanditée par le gouvernement et parue en milieu de semaine dernière, remarques et questionnements se font de plus en plus pressants.

L'audit du Boston consulting group et de CM international pointe du doigt la faiblesse de nos deux pôles. Si le classement du pôle enfant a été fortement interrogé par la presse locale, il est à mon sens beaucoup plus inquiétant de voir Vepolys, dont le département est partie prenante de la maîtrise d'ouvrage, être le seul pôle à vocation mondiale à faire l'objet d'une proposition de rétrogradation, tandis que tous les autres pôles de même niveau sont proposés à la promotion.

Aussi, monsieur le président, **quels contacts et quelles réponses avez-vous du gouvernement quant à l'avenir de nos pôles choletais et angevin ?**

En effet, nous connaissons tous le retard à l'allumage tant du pôle enfant que du pôle du végétal, et nous savons que les constats opérés au moment de l'étude sont aujourd'hui dépassés. Néanmoins, force est d'admettre que pendant que nous avançons, les autres aussi sont en mouvement.

Les déficiences de notre économie impacte la compétitivité de notre territoire. Au-delà des classements médiatiques, la réalité, c'est que l'Anjou figure parmi les 25 premiers départements de par sa population, mais dans les 25 derniers au niveau de la richesse produite par habitant.

La faiblesse de l'économie tertiaire, dans un contexte de retrait des services publics influe sur l'attractivité du choletais, on le voit d'ailleurs dans les difficultés de Thalès à recruter des

ingénieurs cadre. A contrario, la faiblesse des dynamiques partenariales entre entreprises impacte le territoire angevin. Quant au saumurois...

Les pôles de compétitivité ont pour atout d'agir au rassemblement des forces des acteurs des territoires. Ils en révèlent aussi les faiblesses.

Monsieur le président, parce que dans une économie en réseau, compétitivité économique et aménagement du territoire sont intimement liés, les résultats que nous connaissons sont aussi le fruit de nos politiques. Aussi, en intervention liminaire, vous évoquiez ce matin votre volonté de repenser la politique départementale sur ce point, en actant –même si c'est dit avec d'autres mots- que l'opposition ville-campagne est stérile et de courte vue. Ma foi, tout vient à point à qui sait attendre, et je dois vous dire, monsieur le président, que sur ces bancs, ou parmi ceux qui l'ont aujourd'hui quitté, beaucoup ont attendus.

Pour notre part, dans la perspective du développement réticulaire de notre économie, deux points méritent d'être mis en avant et interrogés :

Tout d'abord, **quelle politique pour le tertiaire ?** En effet, si le département s'est doté d'un outil avec les Anjou Actiparc dans le secteur industriel, quand allons-nous définir une politique au niveau des services ?

Ensuite, **quelle politique d'aide économique pour les territoires ?** Comment pouvons-nous continuer d'accorder nos aides sur les mêmes critères pour Le Puy Notre Dame et Avrillé, pour Beaucozé et le chemin vert à Saumur, La Séguinière et Monplaisir, ou encore entre Candé et Chemillé... et parallèlement de poser des critères plus avantageux pour Beaufort que pour Allonnes, pour Saint Georges sur Loire que pour Sarrigné ?

Monsieur le président, Région et département n'ont pas les mêmes compétences. Si la Région a compétences d'aménageurs des grands espaces, le département est et doit rester un acteur de l'aménagement de proximité.

Pour notre part, la compétitivité de nos territoires commandent de dégager des priorités au regard des besoins. Quelles politiques pour les zones rurales en difficulté, quelle politique pour les zones urbaines sensibles ? Comment favoriser la diffusion des dynamiques des pôles dans ces territoires ? Comment construire les complémentarités nécessaires entre les économies, entre les territoires ? Ce sont ces questions qui doivent être posées dans cette nouvelle réflexion dans laquelle vous souhaitez nous engager. Ceci étant, vous posez en postulat qu'il va falloir prendre en compte le fait communautaire, c'est certain. Je crois néanmoins que parce qu'il est collectivité de proximité, notre département ne peut faire reposer simplement son action sur des espaces qui ne correspondent pas à sa compétence, il nous faut aller au-delà : la commune, le quartier.

Enfin, monsieur le président, à propos de développement économique et d'aménagement du territoire, au nom de notre collectivité, vous aviez pris devant nous l'engagement en décembre dernier d'organiser après le mois de mars une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs de l'artisanat.

Il s'agissait de penser l'avenir de l'artisanat en Anjou afin d'agir pour l'emploi et anticiper les effets du papy-boom.

Depuis trois mois, de votre discours d'investiture à aujourd'hui, pas un seul de vos écrits, pas une seule de vos prises de parole n'y font référence.

Aussi, parce que nous connaissons tous l'enjeu dans les 3-4 années à venir de la transmission d'entreprises dans ces métiers et donc l'urgence de la situation, monsieur le président, pouvez-vous nous dire quels sont les fruits de vos premiers échanges avec les acteurs de l'artisanat ? Et à quelle date commencera cette table ronde ?